

Fraternité

Direction départementale des territoires

Affaire suivie par Sophie MARTIN Secrétariat de la CDPENAF

Tél : 02.38.52.48.54 mél : sophie.martin@loiret.gouv.fr

Orléans, le 21 JUIL. 2021

La Préfète du Loiret à Monsieur le Président De la Société EDF renouvelables Agence de Paris Cœur Défense – Tour B 100, esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex

Objet : CDPENAF – Avis de compensation collective agricole Projet de centrale photovoltaïque au sol Commune de Varennes-Changy

En application des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Varennes-Changy a fait l'objet d'une étude préalable présentant la proposition de compensation collective agricole. Celle-ci a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) par visioconférence le jeudi 24 juin 2021.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a émis un avis défavorable sur l'étude présentée.

Par rapport au premier dossier présenté en 2019 et pour lequel le Préfet du Loiret avait rendu un avis défavorable en date du 26 décembre 2019, je note que vous avez répondu à un certain nombre de réserves à savoir le mode de calcul de la compensation qui a été réévalué et l'association des acteurs agricoles locaux à la démarche qui a bien été conduite. Les mesures sont cette fois ci précisées dans leur contour s'agissant d'un projet de hangar pour une CUMA et d'une gestion par pâturage ovin de la parcelle concernée par le projet. Toutefois sur ce dernier point, les éléments relatifs à la durabilité du système d'élevage qui serait ainsi mis en place sont très peu étayés et pourraient laisser douter de la robustesse de la mesure dans la durée.

Au vu de ces éléments, j'émets un avis favorable à l'étude préalable présentée sous réserve d'étayer le volet relatif au pâturage ovin envisagé sur la parcelle et d'assurer un suivi par des indicateurs à la fois agronomiques et zootechniques.

Je vous remercie de m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective retenues.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Pour le secrétaire général absent,
Le secrétaire général adjoint,

Christophe CAROL

1/1